



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2025

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	:	49
Membres en exercice	:	49
Membres présents	:	40
Membres excusés et représentés	:	7
Membres absents non représentés.....	:	2



La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Pierre-Michel DELECROIX,

Questions orales

Groupe Saint-Maur Écologie Citoyenne

1/- Au vu de l'importante circulation piétonne, empiétant déjà sur la chaussée, serait-il possible de neutraliser la circulation le samedi matin (jour de marché) sur le carré de rues correspondant à Baratte-Cholet, Inkerman, Delerue et Carnot ?

2/- Quels moyens d'informations sont mis œuvre par la ville pour faire connaître le dispositif "où est Angela ? " permettant aux personnes en difficulté de signaler discrètement une situation de harcèlement ou d'agression ?

Groupe Saint-Maur Avenir

1/- Les travaux de la rue Baratte Cholet ?

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Désigne Carole DRAI, Secrétaire de séance.

Unanimité

Etaient présents:

M. Pierre-Michel DELECROIX Maire

Mme Carole DRAI, M. Germain ROESCH, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, Mme Yasmine CAMARA, M. Cédric LAUNAY, Mme Hélène LERAITRE, M. Philippe CIPRIANO, Mme Dominique SOULIS, M. Gilles CHERIER, Mme Agnès CARPENTIER, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Pascale MOORTGAT, Maire-Adjoints

M. Sylvain BERRIOS, M. Jean-Marc BRETON, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, M. Frank PATTI, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Claude SOUSSY, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Josseline VESCHAMBRE, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

Mme Jacqueline VISCARDI qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, Mme Achraf ATALLAH qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à M. Cédric LAUNAY, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, Mme Charlotte MARTIN qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, Mme Nadia GRONDIN qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président .

Etaient absents non représentés :

M. Téo FAURE, M. Laurent DUBOIS.

Au cours de la séance : M. Téo FAURE entre au point n°5, Mme Déborah WARGON sort au point n°6, M. Claude SOUSSY sort au point n°7 puis entre au point n°9, M. Germain ROESCH sort au point n°7 puis entre au point n°12.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2025

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 13 février 2025.

Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

3. Adhésion au SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne) des communes de Saint-Gratien, Coignières, Livry-Gargan, Quincy-sous-Sénart et Viry-Châtillon

Approuve l'adhésion au SIFUREP

- au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres » « Crématoriums et sites cinéraires » les communes de Saint-Gratien, Coignières, Livry-Gargan et Quincy-sous-Sénart et
- au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres » la commune de Viry-Châtillon.

Unanimité

FINANCES COMMUNALES

4. Budget primitif 2025 : vote des taux des taxes directes locales

Fixe ainsi qu'il suit le taux communal d'imposition de chacune des taxes directes locales pour 2025 :

- ✓ la taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,29 % ;
- ✓ la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,91 %.
- ✓ la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 25,54 %.

Dit que ces taux seront reportés sur l'état de notification des taux d'imposition pour 2025 (état 1259 COM) à fournir à la préfecture du Val de Marne, dont une copie demeurera annexée à la présente délibération.

Majorité

41 Pour

6 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO)

5. **Vote du budget primitif 2025 du budget principal intégrant l'affectation du résultat prévisionnel de l'année 2024**

Reprend dans le budget 2025 les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat prévisionnel de l'exercice 2024.

Procède à l'affectation du résultat prévisionnel de l'exercice 2024 repris dans le budget primitif 2025 de la manière suivante **(+12 883 994,29 €)** :

- ✓ affectation en section de fonctionnement : **+ 4 759 352,84 €** ;
- ✓ affectation en section d'investissement : **+ 8 124 641,45 €**.

Approuve et arrête le budget primitif du budget principal de l'exercice 2025 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	164 260 488,84	164 260 488,84
INVESTISSEMENT	48 915 008,29	48 915 008,29
TOTAL	213 175 497,13	213 175 497,13

Majorité

38 Pour

8 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ)

2 Abstentions (Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

6. **Modification du tableau des effectifs des emplois permanents**

Approuve les modifications apportées au tableau des effectifs des emplois permanents, telles que présentées en annexe 1, avec effet au 1er mai 2025.

Décide la suppression et la création à l'identique de l'ensemble des emplois et établit le tableau des effectifs actualisé, conformément à l'annexe 2, à compter du 1er mai 2025.

Précise que, sauf décision expresse de l'assemblée délibérante sur la base d'un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année.

Dit que les crédits nécessaires à l'application de ces mesures sont prévus et inscrits au budget de l'exercice en cours.

Autorise l'autorité territoriale ou l'adjoint(e) délégué(e) à signer tout document et à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Majorité

38 Pour

10 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

7. Attribution de subventions aux associations sportives au titre des contrats de performances par équipe.

Attribue, au titre de l'année 2025, des subventions aux associations sportives ou sections d'associations pour un montant de 299 500 € au titre des subventions des Contrats de performance par équipe réparti comme suit :

VGA Basket	30 500 €
VGA Escrime	8 000 €
VGA Football Féminin	20 000 €
VGA Haltérophilie	12 000 €
VGA Rugby	1 000 €
VGA Tennis de Table	2 000 €
VGA Volley Ball	22 000 €
VGA Water-Polo	4 000 €
VGA Badminton	20 000 €
STELLA Saint-Maur Handball (2 ^o partie)	136 000 €
U.S. Lusitanos Saint-Maur (2 ^o partie)	40 000 €
Hockey Sporting Club de Saint-Maur	4 000 €
Total	299 500 €

Demande à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à en-tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, et cela préalablement au versement des fonds.

Dit que les montants susvisés seront affectés sur le budget 2025 de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

8. **Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre de la promotion du sport (coupons sport).**

Attribue, au titre de l'année 2025, des subventions aux associations sportives pour un montant de 14 220 €, pour le financement des coupons sport, réparti comme suit.

Association/dicipline	Coupons	Montant
SMUS	70	4 200 €
Escalade	2	120 €
Gymnastique	2	120 €
Judo	66	3 960 €
STELLA	7	420 €
Handball	7	420 €
VGA	127	7 620 €
Boxe anglaise	6	360 €
Football	35	2 100 €
Tennis	1	60 €
Gymnastique	3	180 €
Sport handicap	8	480 €
Epis	9	540 €
Basket	8	480 €
Karaté	1	60 €
Badminton	3	180 €
Haltérophilie	1	60 €
Volley	1	60 €
Danse	5	300 €
Escrime	4	240 €
Tennis de table	13	780 €
Aikido Tamura	1	60 €
Rugby	4	240 €
Boxe thaï	2	120 €
Athlétisme	8	480 €
Sports d'eau	7	420 €
GR	6	360 €
Sport santé	1	60 €
Lusitanos	28	1 680 €
Football	28	1 680 €
Schelcher Aviron Club	1	60 €
Aviron	1	60 €
UCPA	1	60 €
Equitation	1	60 €
Karaté Club de SM	2	120 €
Karaté	2	120 €
Ecuries de Condé	1	60 €
Equitation	1	60 €
Total général	237	14 220 €

Demande à cette association de porter sur ses différents documents (papier à entête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, et cela préalablement au versement des fonds.

Dit que le montant susvisé sera affecté sur le budget 2025 de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

9. **Attribution d'une subvention sportive à l'association La pétanque de la Butte pour l'organisation de la troisième édition du Challenge de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.**

Attribue, au titre de l'année 2025, une subvention d'un montant de 1 000 €, à l'association sportive « La Pétanque du Village de la Butte », afin de participer aux dépenses du tournoi de pétanque du 1^{er} mai 2025, place Gambetta.

Demande à cette association de porter sur ses différents documents (papier à entête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, et cela préalablement au versement des fonds.

Dit que le montant susvisé sera affecté sur le budget 2025 de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

10. **Attribution d'une subvention à la section haltérophile de l'association sportive " la Vie au Grand Air" pour l'organisation de deux manifestations sportives.**

Attribue, au titre de l'année 2025, une subvention d'un montant de 3 000 €, à la section haltérophilie de l'association sportive la Vie au Grand Air, pour le financement de deux manifestations sportives.

Demande à cette association de porter sur ses différents documents (papier à entête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, et cela préalablement au versement des fonds.

Dit que le montant susvisé sera affecté sur le budget 2025 de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

11. **Attribution de subvention coup de pouce, bourse au permis et B.N.S.S.A**

APPROUVE l'attribution, dans le cadre des dispositifs Bourse au permis, Coup de pouce et BNSSA, de subventions, pour un montant total de 8920 euros, pour les projets dont la liste figure ci-après :

Bourse au permis

1- Nom prénom	
<i>Date de naissance</i>	
<i>Projet</i>	Obtenir son permis est essentiel pour développer son activité de photographe indépendante qui implique de fréquents déplacements avec du matériel volumineux. Cela lui permettrait de mieux répondre aux besoins de ses clients et de développer son activité.
Ateliers d'art de Saint-Maur	Envisage son action citoyenne au sein des Ateliers d'art.
<i>Proposition de la commission</i>	Soutien de 460 euros
2- Nom prénom	
<i>Date de naissance</i>	
<i>Projet</i>	Elle est étudiante en L3 en orthophonie à la faculté de médecine de Paris. Dans le cadre de l'obtention de son diplôme, elle sera amenée à se déplacer fréquemment en structure médicale ou au domicile de ses patients.
<i>Entraide scolaire amicale</i>	Au sein de l'association, elle accompagnera, en tant que bénévole, un enfant à son domicile tout au long de sa scolarité.
<i>Proposition de la commission</i>	Soutien de 460 euros
3- Nom prénom	
<i>Date de naissance</i>	
<i>Projet</i>	Le permis lui permettrait d'être indépendante et autonome ainsi que de s'intégrer plus facilement dans la vie professionnelle.
STELLA Saint-Maur Handball	Elle souhaite faire profiter les jeunes de ses compétences sportives d'autant plus qu'elle finalise actuellement son BAFA. Son rôle sera d'accompagner les jeunes dans leur activité sportive.
<i>Proposition de la commission</i>	Soutien de 460 euros
4- Nom prénom	
<i>Date de naissance</i>	
<i>Projet</i>	L'obtention du permis lui permettrait de faciliter ses déplacements professionnels.
Association Cadanse B	Elle s'engage en tant que bénévole au sein de l'association pour accompagner des jeunes enfants en leur proposant des cours de danse, des ateliers philosophiques et artistiques.

<i>Proposition de la commission</i>	Soutien de 460 euros
5- Nom prénom	
<i>Date de naissance</i>	
<i>Projet</i>	Il envisage de travailler dans le secteur de l'audiovisuel. L'obtention du permis faciliterait ses déplacements et le transport de matériel.
Les amis de Cléophas	Les missions qui lui seront confiées sont l'encadrement et la mise en place d'activités au sein du GEM (groupe d'entraide Mutuelle)
<i>Proposition de la commission</i>	Soutien de 460 euros
6- Nom prénom	
<i>Date de naissance</i>	
<i>Projet</i>	L'obtention du permis lui permettra de gagner en autonomie et en mobilité personnelle et professionnelle.
Tennis club de la Varenne	Ses missions consistent à développer la pratique du tennis auprès des jeunes et des adultes et à relancer la pratique auprès des adhérents.
<i>Proposition de la commission</i>	Soutien de 460 euros
7- Nom prénom	
<i>Date de naissance</i>	
<i>Projet</i>	Obtenir le permis lui permettrait d'acquérir plus d'indépendance mais aussi de gagner en autonomie pour répondre plus facilement à des opportunités professionnelles.
Association saint-Maurienne des Amis des Animaux (ASMAA)	Elle a choisi l'association ASMAA où ses missions consisteront à nettoyer les litières et l'espace des chats, à les nourrir, à assurer le réapprovisionnement et le rangement de la réserve.
<i>Proposition de la commission</i>	Soutien de 460 euros
8- Nom prénom	
<i>Date de naissance</i>	
<i>Projet</i>	Obtenir le permis lui permettrait de se rendre à son entreprise qui est assez éloignée pour son alternance et de gagner en autonomie.
Association STELLA HANDBALL	Ses missions consisteront à promouvoir les matchs en distribuant des flyers et en aidant à ranger le matériel avant et après les matchs.
<i>Proposition de la commission</i>	Soutien de 460 euros

Coup de pouce

1- Nom prénom	
<i>Date de naissance</i>	
<i>Coup de pouce</i>	Actuellement étudiante en 2 ^{ème} année à l'ENSGSI (Ecole nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation), il est nécessaire pour valider son cursus de participer à un échange académique à

	l'étranger pour une durée de 6 mois. Son choix s'est porté sur le Costa Rica, d'abord pour lui permettre d'améliorer son niveau en espagnol, ensuite parce qu'il s'agit d'un pays possédant une grande biodiversité et sensibilité à l'écologie.
<i>Proposition de la commission</i>	Soutien de 1 000 euros
2- Nom prénom	
<i>Date de naissance</i>	
<i>Coup de pouce</i>	Il a intégré les Mines de Paris et il est nécessaire pour valider son cursus de participer à un échange académique à l'étranger pour une durée de 6 mois. Son choix s'est porté sur la faculté d'ingénierie de l'université de Buenos Aires. Les cours sont dispensés en espagnol ce qui lui permettra de renforcer ses compétences linguistiques.
<i>Proposition de la commission</i>	Soutien de 1 000 euros
3- Nom prénom	
<i>Date de naissance</i>	
<i>Coup de pouce</i>	Il a commencé la natation à l'Epis à l'âge de 4 ans puis à la Stella et à la VGA pour la compétition dès l'âge de 9 ans. Actuellement en terminale au lycée César BAGGIO à Lille, il poursuit un double cursus sport/études. Il a l'opportunité de participer à un stage de haut niveau à Lanzarote avec un coach renommé, Thomas JAVAUX.
<i>Proposition de la commission</i>	Soutien de 400 euros
4- Nom prénom	
<i>Date de naissance</i>	
<i>Coup de pouce (projet sportif et professionnel)</i>	Il pratique le badminton à haut niveau (au top 130 mondial en simple homme). Il pratique actuellement à l'académie du Club de Saint Maur et à l'INSEP où il est coaché par Vincent NICLI. Il a souhaité mener de hautes études dans le cadre d'un double cursus, sportif et professionnel. Il s'est donc inscrit en 1 ^{ère} année de bachelor en hautes études pluridisciplinaires pour top athlète.
<i>Proposition de la commission</i>	Soutien de 1 000 euros

B.N.S.S.A.

1- Nom prénom	
<i>Date de naissance</i>	
BNSSA	Il souhaite passer le BNSSA pour acquérir des compétences en sécurité aquatique et contribuer à la prévention des risques. Ce brevet lui permettra de devenir sauveteur compétent.
Piscine Brossolette	Il souhaite participer à la vie de la commune et y apporter ses compétences de surveillant de baignade dans les établissements qu'il fréquente depuis des années.
<i>Proposition de la commission</i>	Soutien de 460 euros

2- Nom prénom	
Date de naissance	
BNSSA	Il souhaite passer le BNSSA pour obtenir un job étudiant. Cette formation lui permettra de réussir l'option sauvetage pour le bac, d'acquérir des compétences en sécurité aquatique et de contribuer à la prévention des risques.
Piscine Brossolette	Il est particulièrement attaché à la Ville puisqu'il a eu l'opportunité d'effectuer un service civique pour la VGA de Saint-Maur basket (joueur en national 3).
Proposition de la commission	Soutien de 460 euros
3- Nom prénom	
Date de naissance	
BNSSA	Passionné de sports de glisse tels que le catamaran, le surf et le wake-board qu'il pratique depuis l'enfance, il est très à l'aise avec le milieu aquatique.
Piscine Brossolette	Il a occupé la fonction de conseiller municipal des enfants. Travailler pour la ville serait une continuité de son action en faveur de la citoyenneté.
Proposition de la commission	Soutien de 460 euros
4- Nom prénom	
Date de naissance	
BNSSA	Pratiquant la natation sur longue distance, il a toujours été admiratif des maîtres-nageurs capables à la fois d'enseigner avec pédagogie et d'assurer la sécurité des nageurs.
Piscine Brossolette	Il serait honoré d'assurer à son tour la sécurité des Saint-Mauriens dans les piscines de Saint-Maur.
Proposition de la commission	Soutien de 460 euros

Unanimité

ENSEIGNEMENT

12. **Avis sur les ouvertures et fermetures de classes du 1er degré pour la rentrée scolaire 2025-2026**

- **Réaffirme** l'objectif, partagé avec l'Education nationale, de 24 élèves par classe de la grande section au cours élémentaire 1ère année dans les écoles de la ville de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Valide** les mesures d'ouvertures de classes.
- **Demande** la levée de la fermeture conditionnelle à l'école élémentaire Les Mûriers.
- **Demande** la levée de la fermeture à la maternelle Les Mûriers.
- **Demande** l'ouverture d'une classe à l'école maternelle Parc-Est.
- **Demande** l'ouverture ferme d'une classe à l'école élémentaire Parc-Est.

Unanimité

AFFAIRES CULTURELLES

13. Dotation du Prix de l'essai de la Ville de Saint-Maur

Approuve la dotation de 500 € destinée à récompenser le lauréat du Prix de l'essai.

Unanimité

AFFAIRES SOCIALES

14. Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la politique de la ville - Quartier prioritaire des Rives de la Marne

APPROUVE l'attribution de subventions d'un montant de 10 430 € aux associations œuvrant pour la programmation du quartier prioritaire des Rives de la Marne au titre de l'année 2025 :

- Au fil de l'eau : 210€
- Centre chorégraphique national de Créteil et du Val-de-Marne : 500 €
- Club d'échecs de Saint-Maur-des-Fossés : 1 000€
- Conseil Citoyen : 3 100€
- Ecophylle : 1 500€
- La Compagnie d'Imaginaire : 1 500€
- Maths au jardin : 1 000€
- Parabole : 620€
- VGA : 1000€

PRECISE que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2025 au titre de la politique de la ville.

Unanimité

15. Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sur le budget de la Ville (Exercice 2025).

Attribue, au titre de l'année 2025, une subvention de 1.210.000,00 € au CCAS.

Dit que la dépense sera imputée à la nature 657363 - Sous-chapitre 93420, du budget de l'exercice 2025.

Majorité

41 Pour

7 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO)

16. Rapport de la Commission Communale d'Accessibilité

Prend acte de la présentation du rapport de la Commission Communale d'Accessibilité.

Dont acte

COMMUNICATIONS

17. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 23 juillet 2024 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 23 juillet 2024 (art. L2122-17, L2122-19, L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dont acte

18. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 23 juillet 2024 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en date du 23 juillet 2024 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dont acte

20h53, 2 minutes d'interruption de séance à la demande de Madame Céline VERCELLONI.

Communication de Monsieur Le Maire :

- fin de détachement sur un emploi fonctionnel du Directeur Général Adjoint de la transformation numérique

La séance est levée à 21h22